

# Notice – Eau potable

Sources : Schéma directeur d'eau potable 2015-2020 et Rapport d'activités 2020

Créée le 1er janvier 2014, la régie Eau de Valence permet à la Ville de renouer avec la gestion publique de l'eau après avoir été gérée en délégation de service public pendant plusieurs années.

Depuis 2020, service de Valence Romans Agglomération, la régie Eau de Valence Romans Agglo a pour mission la production le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable. Elle gère également la relation clientèle et la réalisation des travaux de renouvellement et de construction des infrastructures.

## Production

Sources : document RP1 fourni par la Ville

La production actuelle (2021) permet d'assurer largement les besoins journaliers en consommation moyenne comme en consommation de pointe (bilan besoins / ressource de 80% pour la situation la plus défavorable).

Les nouveaux besoins générés par le projet peuvent ainsi être assurés. Cependant, ils doivent être appréciés au regard des autres projets de développement du territoire.

	Situation actuelle (année 2021)		
	Conso moyenne	Consommation de pointe	Consommation de pointe
capacité de production (m3/j)	23 380 (1)	23 380 (1)	31 880 (2)
Besoins journaliers (m3)	13 326	18 657	18 657
Bilan (Ressource - Besoins) (m3)	10 054	4 723	13 223
Bilan besoins/ressource (%)	57%	80%	59%

En prenant en compte les données du SCOT pour 2030 qui vise en un taux de croissance annuel de 0,67% de la population, le besoin en eau pour Valence pourrait s'établir à 14 437 m3/j en moyenne soit 20 200 m3/j en période de pointe.

	Situation future (2030)		
	Conso moyenne	Consommation de pointe	Consommation de pointe
capacité de production (m3/j)	23 380 (1)	23 380 (1)	31 880 (2)
Besoins journaliers (m3)	14 437	20 200	20 200
Bilan (Ressource - Besoins) (m3)	8 943	3 180	11 681
Bilan besoins/ressource (%)	62%	86%	64%

Ces valeurs indiquent une mise en tension du système en jour de pointe (86%). Pour pallier ce problème, des interconnexions avec d'autres services ont été réalisés ou sont en cours.

La capacité de production est ainsi portée à 31 880 m<sup>3</sup>/jour permettant d'assurer un bilan besoins / ressource à 64% pour l'horizon 2030 du SCOT.

## Fonctionnement du réseau

Valence est située au bord du Rhône. La topographie des lieux est marquée par la présence de trois terrasses alluvionnaires avec pour conséquence des variations de côte altimétrique entre 105 m NGF à proximité du Rhône et 182 m NGF sur le plateau de Lautagne.

Cette configuration a nécessité une adaptation du système d'adduction d'eau potable avec la création :

- d'un bas service à l'Ouest à proximité du Rhône comprenant la ville ancienne, les faubourgs et les zones d'activité du sud ;
- d'un haut service comprenant les quartiers plus récents (construits à partir des années 1960) situés à l'Est de la commune et la zone d'activité de Lautagne.

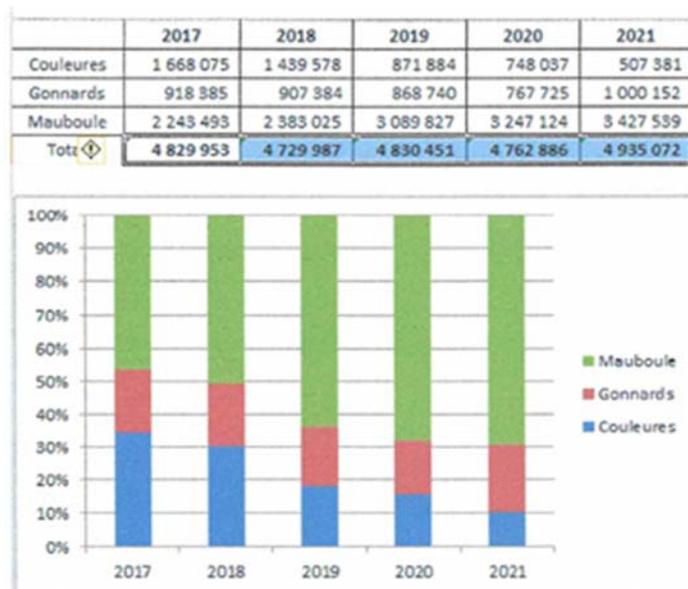
Cependant, ces deux services sont interconnectés et chacune des ressources sert à alimenter l'ensemble.

Depuis 2017, un centre de pilotage a été installé à Mauboule, permettant une vision complète du réseau de distribution des eaux 24/24h et 7/7j.

### Composition du réseau

Le réseau d'eau potable assurant la desserte en eau de la ville de Valence est composé de :

- 3 unités de prélèvement d'eau pour l'alimentation en eau potable d'une capacité totale de 31 880 m<sup>3</sup>/jour :
  - Les 4 puits de Mauboule : Ces dernières années, 60 à 70% de la production provient de ces puits d'une profondeur moyenne de 12,4m, avec une eau de bonne qualité puisée en aval immédiat de la nappe alluviale du Rhône. Cette eau est naturellement riche en manganèse, nécessitant un traitement spécifique avant distribution, par des filtres rénovés en 2018. La capacité maximale est de 13 000 m<sup>3</sup>/ jour.
  - Le forage des Gonnards : Sur la commune de Chabeuil, il représente environ 20% de la production. Dans la nappe de molasse miocène, à une profondeur de 210m, il se caractérise par des eaux de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique. La capacité maximale est de 2 800 m<sup>3</sup>/ jour.
  - Le puits des Couleures : Sur la nappe des alluvions de la plaine de Valence, entre 10 et 20% de la production totale provient de ce forage d'une profondeur de 43 m, avec une eau de qualité moyenne, avec présence de nitrates et des traces de pesticides, justifiant l'engagement de la démarche « captage prioritaire », sur cette ressource. L'arrêté préfectoral n° 2014-352-0006 classe les alluvions récentes de la plaine de Valence en Zone de Répartition des Eaux en vue d'atteindre l'objectif de quantité des eaux fixé au SDAGE. La capacité maximale est de 16 000 m<sup>3</sup>/ jour, avec une réduction progressive de cette capacité par un report sur les captages de Mauboule principalement, et interconnexion avec les réseaux des autres communes :



L'arrêté relatif à la ZRE date de 2014 donc l'évolution de l'utilisation de l'eau potable est déjà en cours.

Le captage de Thabor, précédemment utilisé pour l'alimentation en eau potable a été abandonné au regard de sa sensibilité aux pollutions diffuses par délibération de Valence Romans Agglomération en date du 30 juin 2021. La création d'interconnexion, notamment entre Valence et Bourg Les Valence, la sécurisation et le développement des sites de production (création d'un nouveau puits sur le champ captant de Mauboule, régénération de la plupart des puits et forages de la régie et recherche de nouvelles ressources) permettront de remplacer et de compenser le captage de Thabor ainsi que de sécuriser l'alimentation en eau potable sur le secteur valentinois.

- 5 réservoirs constituant une capacité de stockage globale de 20 300 m<sup>3</sup> :

La distribution du bas service est permise par :

- Le réservoir de Lautagne (2 500 m<sup>3</sup>) ;
- Le réservoir de Blazy (10 000 m<sup>3</sup>) ;
- Le réservoir de réservoir de Thabor (2 500 m<sup>3</sup>).

La distribution du haut service est permise par les châteaux d'eau de Valence le Haut (2 800 m<sup>3</sup>)

La création de deux châteaux d'eau sur Lautagne, avec une contenance de 2 500 m<sup>3</sup> au global, permet de conforter la distribution du haut service. Ils sont en service depuis fin 2021.

- 4 stations de reprise ou de surpression :

- La station de reprise des châteaux d'eau de Valence Le Haut,
- La station de reprise de Lautagne ;
- La station de reprise de Mauboule.

- 298 km de canalisations dont 10 km de conduite d'adduction

Ainsi, en 2020, près de 4,65 millions de mètres cubes d'eau ont été produits, représentant une diminution de 3% par rapport à 2019. Environ 3.85 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable ont été consommés par la population valentinoise sur cette même année.

A noter qu'entre 2014 et 2020, le rendement du réseau a été constamment amélioré, atteignant 85,04%. L'indice linéaire des pertes en réseau est Bon en 2020 et vaut 6.48 m<sup>3</sup>/km/j.

### Protection des captages

- Captage de Mauboule : La protection réglementaire est définie par un arrêté préfectoral du 1er mars 1993
- Captage des Gonnards : La protection est assurée de façon satisfaisante, par arrêté préfectoral n°5297 du 18/12/1995
- Captage des Couleures : La protection réglementaire définie par un arrêté préfectoral du 18 février 2008. A noter que l'arrêté préfectoral n° 2014-352-0006 classe les alluvions récentes de la plaine de Valence en Zone de Répartition des Eaux en vue d'atteindre l'objectif de quantité des eaux fixé au SDAGE.
- L'abandon du captage de Thabor entraîne la caducité des protections justifiées par la distribution d'eau potable.

### Qualité des eaux

L'Agence Régionale de Santé est responsable des prélèvements et des analyses réalisés par des laboratoires agréés à la production et à la distribution d'eau.

En 2020, 234 prélèvements obligatoires réglementaires ont attesté que l'eau de la régie de Valence se caractérise par une très bonne qualité bactériologique et physico-chimique :

- Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire micro-biologique : 100%
- Taux de conformité des prélèvements réalisés sans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique : 100%
- Pourcentage d'analyse des nitrates inférieures à 25 mg/ L réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'auto contrôle : 96.4%

Eau de Valence Romans Agglo a fait le choix de mettre en place un programme intensif de surveillance de la qualité de l'eau.

Au-delà du programme de contrôle sanitaire défini et mis en œuvre par les services de l'État, Eau de Valence Romans Agglo a fait le choix de diligenter un programme intensif de surveillance de la qualité de l'eau par ses propres services. Ce programme prend en compte certains paramètres, non visés par la réglementation sanitaire en vigueur, mais reconnus comme susceptibles de présenter un risque pour les usagers les plus fragiles (crèches, écoles, établissements accueillant des personnes âgées,...). Il cible, par exemple, les pollutions émergentes telles que les résidus médicamenteux ou les micropolluants et, en ce sens, anticipe les futures normes qui pourraient être adoptées à terme. En 2020, 139 prélèvements ont été réalisés au titre de l'auto-surveillance.

Le contrôle réglementaire, complété par l'autocontrôle, permet un suivi analytique précis de la qualité de l'eau par la surveillance d'un nombre important de paramètres. Cependant, il demeure ponctuel. La maîtrise de la qualité de l'eau passe inévitablement par un suivi en continu des paramètres de fonctionnement et de qualité de l'eau sur l'ensemble des ouvrages de production ainsi que du réseau de distribution.

Ce contrôle permanent est effectué par 28 sondes d'analyse en continu placées à des points stratégiques du cheminement de l'eau. Elles permettent la mesure des paramètres suivants : chlore, ozone, UV, turbidité, température, conductivité, hydrocarbure et nitrates. Grâce à ces dispositifs, les traitements sont calibrés en fonction des besoins réels et la connaissance du fonctionnement du réseau est améliorée. Ainsi, la qualité de l'eau est maîtrisée de la source au robinet de l'utilisateur.

### **Objectifs poursuivis**

Le contrat d'objectifs et de performances 2018-2021 fixe 7 objectifs principaux, de nature technique, économique, sociale et environnementale :

1. garantir la qualité de l'eau
2. placer l'utilisateur au cœur du service de l'eau,
3. améliorer la performance du réseau et rénover le patrimoine,
4. assurer une gestion rigoureuse,
5. concrétiser la responsabilité sociétale de la Régie,
6. déployer des actions promotionnelles,
7. s'affirmer comme un acteur du territoire.

Un nouveau contrat d'objectifs et de performances est en cours de définition et sera mis en place à compter de début 2022.

## 9 Eau de Valence

Le réseau existant ne suffira pas. Il faut impérativement le conforter dès 2023.

Néanmoins, les travaux internes à la parcelle pourront démarrer avant que le renforcement du réseau soit terminé.

Ces travaux de confortement imposent d'ouvrir des tranchées route de Malissard entre la rue Astier et le rond point d'Intermarché.

Il faudra par ailleurs prévoir, sur l'emprise de la parcelle, un maillage du réseau d'eau potable entre la route de Malissard et la rue Lhôte.

Le réseau devra pouvoir supporter 12.5t.

Il faut également intégrer la Défense Incendie aux réflexions.

### DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN

VILLE DE  
**VALENCE**

#### COMPTE RENDU DE REUNION Lotissement la Canopée – Secteur du Rousset

#### Réunion Concessionnaires

##### REDACTEUR :

CHAMBON Claire

##### PARTICIPANTS :

###### Agents Municipaux

Claire CHAMBON, Chargée de Projets Urbains – Direction de l'Aménagement Urbain  
Vincent CHEVROL, Responsable de l'unité « accompagnement technique des usagers » - Direction Assainissement, Eaux Pluviales et Rivières

###### Partenaires

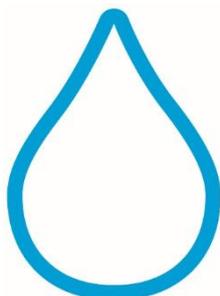
Jerome BECKER, Valrim  
Laurent DAVID, Cabinet David  
Grégoire DIDIER, Syndicat d'Irrigation Drômois  
Guillaume ECOSSE, Drôme Ardèche Immobilier  
Julien ESCOFFIER, ENEDIS  
Nicolas MOUNIER, Orange, Négociateur Immobilier UPR SE  
Benoit POLLIOTTI, Eau de Valence  
Carole PROVOST, GRDF  
Christian TEMPIER, Orange, Correspondant ZAC/ZA/ZN  
Louison THIAM, l'Atelier des Vergers  
Àïssa ZEGHMAR, Orange, Correspondant Collectivités Locales de la DROME et de l'ARDECHE

##### Excusés

Lolita MELENDEZ-DIAZ, Directrice de l'Aménagement Urbain  
Laurent GERARDIN, Responsable éclairage public Unité Sud, Service Eclairage Public  
Aude OUVREARD, Coordonnatrice des relations transversales, service Voirie et Signalisation

##### DESTINATAIRES :

Tous les présents et les excusés  
Emilie BURTIN, responsable du service Espaces Verts et Nature en Ville  
Noémie GAUDUCHON, Responsable du Pôle Prévention  
Nathanaël GREGOIRE, Responsable du service Voirie et Signalisation  
Alain LODO, responsable du service Eclairage Public  
Sylvain ROUZEAU, Directeur de l'Espace Public



**DROME ARDECHE IMMOBILIER**  
**Immeuble « La Rotonde »**  
**85 allée du Merle**  
**26 500 BOURG-LES-VALENCE**

**A VALENCE, le 24 octobre 2022**

**Objet : Alimentation en eau potable – Quartier du Grand Rousset**  
**Opération : « La Canopée » - Commune de VALENCE**

Monsieur,

Suite à la réunion « concessionnaires » tenue le **29 septembre 2022** dans les locaux de Valence Romans Agglo (VRA) en présence de Madame Claire CHAMBON, chargée de projets pour la ville de Valence, nous vous confirmons que le projet qui nous a été présenté, envisagé sur les parcelles cadastrées section **ZR n° 344p et 345p, secteur « Le Grand Rousset » à VALENCE (26 000)**, se situe à proximité d'un réseau d'eau potable existant et que l'opération pourra être développée dans les conditions définies ci-dessous.

Nos études sur le secteur ont démontré que les réseaux d'AEP en place et existants sous les rues André Lhote et Route de Malissard (RD 176) sont insuffisants pour alimenter le futur projet.

- Diamètre réseau en place Route de Malissard : 100 mm,
- Diamètre réseau en place rue Andrée Lhote : 125 mm,

Des études de dimensionnement d'ouvrages ont été engagées en lien avec la ville de Valence. La Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) existante à ce jour sur le secteur du Grand Rousset (voir la signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec l'aménageur selon le choix des élus de la commune) pourront couvrir le coût de ce renforcement de réseau. **Il est bien prévu par la ville que ces travaux de renforcement de réseaux soient intégrés au programme des travaux de la TAM ou du PUP.**

Le réseau actuel est suffisant pour prévoir le raccordement de l'opération en phase travaux, jusqu'à la livraison des premiers logements envisagée d'ici le premier trimestre 2025 (données de l'aménageur). **Le renforcement du réseau d'eau potable passant Route de Malissard sera envisagé d'ici la livraison des premiers logements.**

Dans l'attente de l'avancement de ce projet pour engager toute étude technique complémentaire propre au programme d'aménagement,  
Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes meilleures salutations.

**Monsieur Benoît POLLIOTTI**

POLLIOTTI Benoit  
Responsable Maitrise d'œuvre Interne

**EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO**

04 75 57 86 20

62, avenue Sadi Carnot 26000 Valence

contact@eaudevalence.fr – [eaudevalence.fr](http://eaudevalence.fr)

#### INFO

La régie Eau de Valence Romans Agglo assure la gestion du service public d'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les communes de Barcelonne, Bourg-lès-Valence, Châteaudouble, La Baume d'Hostun, Portes-lès-Valence et Valence.

